

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 8 décembre 2023

### LOGEMENT

## Programme local de l'habitat : le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement rend un avis favorable

Réuni ce matin sous la présidence du préfet de Région, Christophe Mirmand, le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) a rendu un avis favorable au Programme local de l'habitat (PLH) présenté par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Une nouvelle étape fondamentale dans le processus d'adoption de ce document, et un avis qui traduit la reconnaissance du travail de fond mené depuis plusieurs mois, en lien étroit avec l'ensemble des communes du territoire.

« L'avis favorable de l'instance régionale réunissant l'ensemble des parties prenantes du logement démontre que notre démarche d'écoute des besoins des maires et des territoires est gagnante pour tous. Notre feuille de route est claire : répondre aux besoins spécifiques des différentes catégories de population, des plus fragiles aux plus aisées, mais aussi de permettre des parcours résidentiels choisis au sein de la métropole. Nous le ferons en relançant la production, y compris de logements sociaux, dans un équilibre territorial assumé. Pour cela, nous œuvrons main dans la main avec les maires, pour poursuivre cette démarche ambitieuse au service du logement », commente David Ytier, vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué au Logement, à l'Habitat, à la Lutte contre l'habitat indigne.

Depuis le lancement des travaux relatifs à l'élaboration du PLH en 2021, la Métropole porte en effet un travail collaboratif avec les 92 communes du territoire, le groupe de travail des vice-présidents délégués au Logement des six anciens Territoires et l'ensemble des acteurs de l'habitat. Ce travail coordonné et débattu a été réalisé en lien avec les travaux du SCoT, en cours d'élaboration sur la métropole, ainsi que des PLUi qui sont modifiés en conséquence. Il a donné lieu à l'élaboration du premier PLH métropolitain, arrêté lors du conseil métropolitain du 16 mars 2023. À la suite de cet avis rendu par l'État et par le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, le document pourra être définitivement approuvé par le conseil métropolitain de février 2024.

### **Au-delà du PLH, la Métropole s'engage en matière de logement par des actions concrètes :**

- La création d'un **comité métropolitain de l'habitat** afin de répondre collectivement aux défis et apporter un soutien renforcé aux communes ;
- Le développement des **Maisons de l'habitat** pour mieux informer, sur l'ensemble du territoire, les habitants et soutenir les démarches des locataires comme des propriétaires ;
- Un **plan inédit de lutte contre la vacance des logements**, qui redonnera vie aux centres-villes, en lien avec la construction des projets « Envies de ville » et « Petites villes de demain » ;
- Des **mesures de régulation** qui, si nécessaires, seront mises en œuvre sur tout le territoire métropolitain ou en soutien des communes en cas de dérive constatée ;
- Le soutien aux plus fragiles, en imposant une part de **logements adaptés aux personnes handicapées** pour les opérations « logements locatifs sociaux » supérieurs à 30 logements ;
- Des **actions innovantes** pour mieux répondre à la crise du logement : ViagéVie, pensions de famille, colocation, création d'un fonds métropolitain pour l'innovation.